



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation de Presstalis

Question au Gouvernement n° 651

Texte de la question

SITUATION DE PRESSTALIS

Mme la présidente. La parole est à Mme Marguerite Deprez-Audebert, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

Mme Marguerite Deprez-Audebert. Madame la ministre de la culture, vous connaissez la situation très difficile dans laquelle se trouve l'entreprise de distribution de presse Presstalis, principal pilier du secteur. Depuis près de deux décennies, cette coopérative d'éditeurs avance de Charybde en Scylla, sans parvenir à retrouver l'équilibre de ses comptes, malgré des ponctions à répétition auprès de ses membres, ce qui oblige à nouveau l'État à intervenir. La situation sociale de cette entreprise est, en outre, très délicate, au point que sa présidente directrice générale a annoncé plus de 200 suppressions de postes, soit 18 % des effectifs.

C'est toute la filière qui se trouve affectée. Les kiosques à journaux sont à la peine, car ils ne disposent d'aucune marge de manœuvre. Faute de pouvoir être rentables, beaucoup d'entre eux se sont déjà vus dans l'obligation de fermer et les petits éditeurs sont fragilisés. Ces difficultés rendent l'avenir de Presstalis très incertain. Toutefois, il ne s'agit pas de minimiser le retard pris dans sa transformation et sa mauvaise adaptation aux nouveaux besoins et impératifs nés, en particulier, de l'arrivée du numérique.

Le groupe du Mouvement démocrate et apparentés estime qu'il est urgent de mener une réflexion et d'annoncer rapidement des mesures qui iront dans le sens d'une modernisation et d'une rationalisation du circuit de la distribution. Il est indispensable, désormais, que les points de vente puissent choisir les titres de presse qu'ils délivrent, tout en garantissant une représentation large de l'offre. Il est tout aussi indispensable de sensibiliser l'opinion et les citoyens pour les informer du rôle essentiel qu'occupent les marchands de journaux et les kiosquiers et, derrière eux, toute la filière presse.

Dans un paysage médiatique radicalement différent de ce qu'il était en 1947, année de la loi Bichet, le système de distribution de la presse reste l'élément clé du pluralisme de l'offre d'information, principe de valeur constitutionnel. Madame la ministre, vous avez annoncé à plusieurs reprises vouloir vous emparer du sujet de la réforme de la loi Bichet. Quelles initiatives comptez-vous prendre pour permettre sa refondation urgente, qui est essentielle pour tous les titres de presse ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.)*

Mme Véronique Louwagie et M. Claude Goasguen . Très bien !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la culture.

Mme Françoise Nyssen, ministre de la culture. Madame la députée, vous l'avez dit, Presstalis est dans une situation financière très critique. Il s'agit de l'avenir d'une entreprise, de ses salariés, et de la filière de la

distribution de la presse, puisque Presstalis représente 75 % de l'approvisionnement des marchands de presse. Le Gouvernement a très rapidement agi en lançant une mission sur l'avenir de la distribution de la presse, en septembre dernier. La présidente de Presstalis a travaillé à un plan de redressement. Il faut maintenant le mettre en œuvre et le financer.

L'État est en discussion avec les éditeurs de presse qui sont les actionnaires de Presstalis, et ces discussions sont presque abouties. L'État a déjà indiqué qu'il pouvait accorder un prêt, mais les conditions sont exigeantes. Je rappelle que la responsabilité première du redressement de Presstalis revient aux éditeurs actionnaires. Ensuite, il faut revoir la loi Bichet de 1947, qui régleme la distribution de la presse écrite en France et qui n'est plus adaptée à la situation d'aujourd'hui.

Sur cette réforme, nous avons lancé les concertations et nous aboutirons rapidement à des propositions. Tout est ouvert. Ce qui est certain, c'est que le système est à bout de souffle. La vente au numéro de la presse a chuté de 50 % en dix ans, et le taux d'invendus est de l'ordre de 60 %. Cette filière doit être réorganisée pour retrouver de la croissance, tout en assurant la promotion du pluralisme, auquel nous sommes évidemment très attachés. Pour cela, il faut d'abord adapter les outils de régulation, qui n'ont pas permis d'anticiper la situation de crise que nous connaissons actuellement.

Par ailleurs, je suis persuadée qu'il faut conférer plus de souplesse à l'organisation de la distribution, afin que les titres de presse soient distribués aux endroits adéquats. Nous devons aussi travailler au mode d'exposition des titres de presse distribués dans les points de vente, afin d'éviter les très nombreux invendus, que nous déplorons aujourd'hui, et qui représentent, je le répète, près de 60 %. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Deprez-Audebert](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 651

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 mars 2018](#)